

Centre d'accueil et d'information sur les mouvements sectaires

10 rue du Père Julien Dhuit
75020 PARIS — ☎ 01.47.97.96.08 — Fax 01.44.62.80.40

Attention !!!

A partir du 19 juin 2001, notre nouvelle adresse :
130 rue de Clignancourt 75018 Paris

Paris, le 12 mai 2001

BUREAU DES TUTELLES
ET DES PROJETS

78 14/S/02 - N. 714

Monsieur le Maire de Paris
Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé
Sous Direction de l'Action Sociale
Bureau des tutelles et des projets
94 -96 quai de la rapée
75570 PARIS CEDEX 12

Concerne : Demande de subvention pour 2001
N° de dossier :D1517

Monsieur le Maire,

Grâce l'important accroissement de la surface des bureaux dont nous pourrons disposer très prochainement, les limites qu'imposait au développement de notre action leur trop faible taille, disparaîtront.

Notre déménagement est prévu courant juin prochain, une fois terminé l'aménagement du plateau de 480m² dont l'UNADFI a pu se porter acquéreur, ayant profité du soutien du Premier Ministre pour cette opération exceptionnelle.

Mais une telle opération ne va pas sans des frais d'investissement, portant sur le mobilier, l'informatique et autres agencements que nous estimons à 50.000 francs. Par ailleurs l'accroissement de nos frais courants d'exploitation du fait de l'incidence des charges locatives courant pendant les travaux d'aménagement, se monte à 30 000 francs. Pour couvrir ces frais qui s'ajoutent à nos dépenses courantes d'exploitation, nous sollicitons une subvention pour 2001 de 80 000 francs.

Dés que nous serons installés, nous ne manquerons pas de nous mettre à votre disposition pour étudier avec vous quelle initiative pourrait être prise pour mettre à la disposition de la ville de Paris les moyens que nous serons capables de mobiliser pour répondre à ses attentes.

Vous remerciant de votre bienveillante attention, nous vous prions de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de très haute considération

Le Président

Maurice BIGOT

BULLES

« Bulletin de Liaison pour l'Étude des Sectes » édité trimestriellement.